

LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Recommandation 493 (2023)¹

La prise en compte des Objectifs de développement durable au niveau local

1. En 2023, les Nations Unies organiseront leur Forum politique de haut niveau (FPHN) annuel en juillet 2023 et le Sommet sur les Objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (Programme 2030) en septembre 2023 à New York. Ce dernier marquera le point médian de la mise en œuvre du Programme 2030.

2. Comme deux tiers des objectifs des ODD ne peuvent être mis en œuvre qu'au niveau local ou régional, la prise en compte des ODD au niveau local est une priorité urgente. Le Sommet sur les ODD doit donner un nouvel élan à ce processus.

3. À cet égard, en tant qu'assemblée des autorités locales et régionales jouant un rôle de premier plan dans la prise en compte des ODD au niveau local, le Congrès est convaincu que :

a. la gouvernance multi-niveaux est essentielle à la réalisation des ODD ; elle relève de la responsabilité partagée de tous les niveaux de gouvernement et exige un dialogue et une consultation constants avec tous les acteurs locaux, tels que les municipalités et les régions, leurs associations nationales, le secteur privé et la société civile ; et

b. les citoyens doivent toujours rester au cœur de l'action.

4. Compte tenu de ce qui précède, le Congrès appelle les gouvernements nationaux :

a. à accélérer le processus de prise en compte des ODD au niveau local et à donner aux autorités locales et régionales une autonomie d'action et de décision adéquate, ce qui inclut les compétences appropriées et l'autonomie financière et budgétaire nécessaire pour atteindre les objectifs dans leurs domaines respectifs ;

b. à impliquer les autorités locales et régionales dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux relatifs aux ODD ;

c. à encourager les autorités locales et régionales et leurs associations nationales à mener des Examens locaux volontaires et/ou des Examens infranationaux volontaires ; les Examens nationaux volontaires (ENV) devraient s'appuyer sur ces processus d'établissement de rapports ;

d. à encourager le partage et l'apprentissage entre les différents niveaux de gouvernement, et à mettre l'accent sur l'expérimentation et l'innovation afin de trouver de meilleures solutions aux défis communs ;

e. à poursuivre une approche cohérente de la mise en œuvre des ODD et à limiter les effets négatifs, en identifiant les interdépendances critiques entre les domaines d'action ;

f. à amplifier la voix politique des autorités locales et régionales pour les sensibiliser aux ODD en leur permettant de participer aux forums internationaux pertinents, tels que le Forum régional sur le développement durable de la CEE-ONU, le FPHN et le Sommet sur les ODD ;

g. à accroître l'implication des jeunes à la prise de décision et à toutes les activités qui mènent à la réalisation des ODD ; et

h. à établir des partenariats plus solides avec tous les acteurs locaux, y compris la société civile et le secteur privé, pour mettre en œuvre le Programme 2030.

5. Le Congrès est prêt à poursuivre sa participation aux travaux du Conseil de l'Europe, de ses États membres, de son Comité des Ministres et de ses autres acteurs institutionnels, en partageant sa connaissance des autorités locales et régionales et des outils à sa disposition, et en promouvant la mise en œuvre des ODD.

ANNEXE 1

La contribution du Congrès au Forum politique de haut niveau des Nations Unies et au Sommet sur les Objectifs de développement durable (ODD) (juillet et septembre 2023)

Introduction

6. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (Programme 2030) énumère 17 Objectifs de développement durable (ODD), qui constituent un appel urgent à l'action lancé à tous les pays pour mettre fin à la pauvreté, améliorer la santé et l'éducation, réduire les inégalités, prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique, encourager la croissance économique et, en définitive, améliorer le bien-être des citoyens et des communautés dans lesquelles ils vivent.

7. Les Nations Unies organiseront leur Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) annuel en juillet 2023 et le Sommet sur les ODD en septembre 2023 à New York. Ce dernier marquera le point médian de la mise en œuvre du Programme 2030.

8. Le FPHN est la plateforme centrale des Nations Unies qui se réunit chaque année sous les auspices du Conseil économique et social pendant huit jours, dont un segment ministériel de trois jours, et tous les quatre ans au niveau des chefs d'État et de gouvernement sous les auspices de l'Assemblée générale pendant deux jours. Le FPHN comprend la présentation des Examens nationaux volontaires (ENV), une évaluation faite par chaque pays pour montrer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030.

1. Discussion et adoption par le Congrès le 22 mars 2023, 2^e séance (voir le document [CG\(2023\)44-13](#)), corapporteurs : Xavier CADORET, France (L, SOC/G/DP), et Gunnar HELGESEN, Norvège (R, PPE/CCE).

9. Les ensembles d'ODD qui feront l'objet d'un examen approfondi en 2023 sont les objectifs 6 (Eau propre et assainissement), 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), 9 (Industrie, innovation et infrastructure), 11 (Villes et communautés durables) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

10. Afin d'examiner la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable en Europe, la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) organisera son Forum régional annuel sur le développement durable en mars 2023. Les résultats du Forum régional de la CEE-ONU contribueront au FPHN en juillet et au Sommet sur les ODD en septembre 2023.

Le Conseil de l'Europe et le Programme 2030

11. Le Conseil de l'Europe contribue à la mise en œuvre du Programme 2030 par une approche fondée sur les droits de l'homme, en s'appuyant sur sa dimension paneuropéenne, ses institutions, son cadre normatif et sa capacité d'action.

12. La plupart des activités du Conseil de l'Europe sont pertinentes et s'alignent sur les ODD pertinents, contribuant ainsi directement à la mise en œuvre du Programme 2030. Tout en reconnaissant que la responsabilité principale de la mise en œuvre du Programme 2030 incombe aux États membres, le rôle du Conseil de l'Europe en tant qu'organisation internationale est d'aider et de faciliter la contribution des États membres à la mise en œuvre des ODD.

Le Congrès et les ODD

13. Étant donné que deux tiers des cibles des ODD ne peuvent être mises en œuvre qu'au niveau local ou régional, le Congrès encourage la prise en compte des ODD au niveau local avec les autorités locales et régionales et leurs associations.

14. Grâce à ses activités statutaires et de coopération, les travaux du Congrès portent sur 12 des 17 objectifs définis dans le Programme 2030 des Nations Unies. Le Congrès contribue régulièrement au FPHN et au Sommet sur les ODD.

15. Pour réussir la mise en œuvre des ODD, le Congrès coopère avec un large éventail d'acteurs internes et externes au Conseil de l'Europe. En 2019, l'Assemblée parlementaire a adopté une résolution appelant à des synergies accrues entre les deux institutions dans la mise en œuvre des ODD.

16. En dehors du Conseil de l'Europe, le Congrès coopère avec diverses organisations internationales représentant les autorités locales et régionales, telles que Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), et des institutions européennes, telles que le Comité européen des régions, la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE), l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), l'Association des régions frontalières européennes (ARFE), entre autres.

17. Au cours des deux dernières décennies, le Congrès a développé ses activités dans différents domaines directement liés à la réalisation des ODD, tels que la promotion des droits de l'homme, la lutte contre la discrimination, l'égalité de genre, la gouvernance locale et régionale, l'éthique

publique, la participation des citoyens, la gestion des migrations et l'inclusion sociale².

18. Le Congrès considère le concept de durabilité dans un sens large de durabilité démocratique, sociale et économique fondé sur trois principes clés : la réalisation des ODD est une responsabilité partagée par tous les niveaux de gouvernement ; les autorités locales et régionales doivent avoir les compétences et l'autonomie financière nécessaires pour atteindre les objectifs ; et les citoyens doivent toujours rester au cœur de l'action.

La mise en œuvre des ODD : une responsabilité partagée

19. La réalisation des ODD est une responsabilité partagée par tous les niveaux de gouvernement : mondial, européen, national, régional et local.

20. La mise en œuvre des ODD est une responsabilité partagée qui nécessite la mobilisation des municipalités et des régions, de la société civile, des entreprises et d'autres acteurs locaux. À ce titre, le Congrès plaide fortement en faveur d'une gouvernance multiniveaux et d'un rôle actif des autorités locales et régionales dans la mise en œuvre des ODD.

21. Les systèmes de gouvernance multiniveaux améliorent la qualité des décisions, génèrent des solutions durables et permettent une plus grande résilience face aux crises.

22. Les observations des autorités locales et régionales permettent d'élaborer des politiques plus durables. Le Congrès est convaincu qu'il est impossible de mettre en œuvre une politique au niveau national si sa mise en œuvre échoue au niveau local. Les gouvernements nationaux doivent établir un dialogue constant avec les autorités régionales et locales sur la mise en œuvre des ODD, par le biais de mécanismes de consultation efficaces, afin de garantir une mise en œuvre adéquate des ODD.

Renforcer les pouvoirs des autorités territoriales

23. Les autorités locales et régionales doivent également être habilitées à agir. Elles doivent avoir la liberté nécessaire pour prendre des décisions et agir, ce qui signifie qu'elles doivent disposer de leurs propres pouvoirs, d'une autonomie budgétaire et de la liberté de décider de l'utilisation des ressources locales. Ce n'est qu'à cette condition que les autorités locales et régionales seront en mesure d'adapter les stratégies et de les ancrer dans un contexte local dynamique.

24. Les autorités locales et régionales ont besoin des compétences, des aptitudes et des outils nécessaires à la mise en œuvre et au suivi des ODD, adaptés à leur contexte local et à leurs besoins. Les associations nationales d'autorités locales et régionales peuvent contribuer au développement de ces outils et favoriser l'apprentissage et le partage d'expériences au niveau local. Par exemple, en Allemagne et en Italie, des associations nationales ont créé des portails contenant des indicateurs à l'échelle municipale pour mesurer la mise en œuvre des ODD. Ces outils aident les gouvernements locaux à comprendre où ils en sont et ce qui peut encore être fait.

2. Les activités thématiques du Congrès : Contribuer au Programme 2030 de l'ONU <https://www.coe.int/fr/web/congress/sdg>

25. Les maires et les conseillers municipaux constituent le niveau de gouvernance le plus proche des citoyens et jouissent du plus haut niveau de confiance dans les paysages politiques nationaux actuels. Ils représentent également le point de contact le plus direct entre les gouvernements et les citoyens. Ils sont les intermédiaires qui peuvent contribuer à rapprocher les valeurs européennes et les politiques nationales de la population et à faire en sorte que les membres de leurs communautés comprennent et participent à la mise en œuvre des ODD.

Mettre les citoyens au cœur de la mise en œuvre du Programme 2030

26. Les citoyens doivent être au cœur de la mise en œuvre du Programme 2030. Les autorités locales et régionales ont la responsabilité première de répondre aux besoins des citoyens en tant qu'autorités les plus proches d'eux. Les citoyens doivent donc participer à la prise de décision locale sur les questions de développement de la communauté. Ils doivent être copropriétaires des décisions relatives à la planification territoriale intégrée et à l'utilisation des ressources de leurs communautés.

27. Les citoyens se tournent vers leurs autorités locales pour obtenir des conseils, un soutien, des opportunités et, en définitive, de la protection. Les villes constituent l'échelon de gouvernement le plus proche des citoyens, et les maires et conseillers municipaux sont en première ligne pour relever les défis sociétaux, sous l'effet des multiples crises récentes – guerre en Ukraine, covid-19, crise migratoire, catastrophes naturelles, inflation, crise sociale. Les villes et les régions ont joué un rôle central dans la gestion des crises et l'expérience montre que l'implication des autorités locales permet de construire des systèmes de gouvernance résilients, qui mènent à des sociétés inclusives et pacifiques.

28. Implication multiniveaux dans les ENV pour une meilleure coordination et appropriation

29. Tous les niveaux de gouvernement responsables de la mise en pratique de la politique nationale doivent être impliqués dans les ENV. Les autorités nationales doivent intégrer les conclusions des autorités locales et régionales afin de bénéficier pleinement des connaissances et des innovations au niveau local.

30. Les autorités locales sont de plus en plus conscientes que l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies relatives aux ODD doivent venir de la base. En 2020 et 2021, le nombre total d'Examens locaux volontaires (ELV) disponibles dans le monde a plus que triplé, les progrès les plus importants étant de loin enregistrés en Europe, où il existe une longue tradition d'autonomie locale (*Towards the localization of SDGs* [en anglais uniquement], 2022, CGLU).

31. Les ELV garantissent l'appropriation du Programme 2030 par les autorités locales et peuvent être un outil utile,

car ils reflètent les réalités du terrain, montrent ce qui fonctionne dans les communautés locales et les progrès accomplis vers les indicateurs cibles, partagent les meilleures pratiques et permettent aux maires de développer des politiques publiques.

32. Les faits montrent que les ELV et la prise en compte des ODD au niveau local conduisent à « une meilleure vision des processus de prise en compte au niveau local, une plus grande attention de la part des gouvernements nationaux et parfois même une meilleure coordination avec l'implication des associations de gouvernements locaux dans les mécanismes nationaux. Ces processus de réalisation de rapports renforcent également le dialogue entre les gouvernements locaux et les institutions internationales » (*Towards the localization of SDGs* [en anglais uniquement] 2022, CGLU).

Amplifier les voix territoriales

33. Le Congrès doit défendre et amplifier les voix locales et régionales, rendre visibles les initiatives locales en faveur des ODD dans différents forums internationaux, tels que le FPHN, le Sommet sur les ODD et le 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, et plaider fermement en faveur de l'autonomisation des autorités locales et régionales. Avec l'autorité pour agir, les compétences pour mettre en œuvre et la voix pour partager leur expérience, les autorités locales et régionales peuvent être de puissants acteurs dans la construction d'un avenir durable.

La participation des jeunes est essentielle

34. Tous les niveaux de gouvernement doivent accroître leurs efforts pour impliquer les jeunes dans la prise de décision et dans toutes les activités qui mènent à la réalisation des ODD. Les jeunes sont très actifs et politiquement engagés lorsqu'il s'agit de questions liées à l'environnement et aux inégalités, et leurs points de vue doivent être intégrés dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques. Aux niveaux local, régional et national, il convient d'encourager les structures de participation des jeunes, telles que les conseils de jeunes, les parlements de jeunes et les forums de jeunes. Ces structures peuvent servir de plateforme efficace pour la consultation des associations et organisations de jeunes. La participation des jeunes est essentielle à l'existence d'une société démocratique saine et à la réalisation des ODD.

Prise en compte des ODD au niveau local – L'engagement du Congrès

35. Il est urgent d'accélérer la prise en compte des ODD au niveau local et le Congrès est prêt à poursuivre sa participation aux travaux du Conseil de l'Europe, de ses États membres, de son Comité des Ministres et de ses autres acteurs institutionnels, en partageant sa connaissance des autorités locales et régionales et des outils à sa disposition, et à contribuer à la mise en œuvre des ODD.